

jeudi 17 septembre 2009

A l'attention de :

- Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Messieurs les présidents d'Unions départementales et régionales
- Messieurs les membres des commissions SPV
- Messieurs les directeurs des Sdis

Restitution des travaux de la Commission « Ambition volontariat » au ministre de l'Intérieur.

Luc Ferry, Président, et les membres de la Commission « Ambition Volontariat » ont officiellement remis ce matin le rapport issu de leurs travaux à Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

Après avoir saisi les enjeux du volontariat, le rapport issu de leurs travaux trace des perspectives d'avenir pour sa pérennisation dans les 10 ans à venir et son développement. Les solutions qu'ils préconisent « *peuvent se résumer en deux mots : souplesse et reconnaissance* » a souligné Luc Ferry.

Plusieurs éléments sont à distinguer dans ce rapport très riche, qui reprend fidèlement les propositions issues des contributions départementales :

- Tout d'abord, le rapport appréhende avec justesse la nature spécifique de l'engagement de sapeur-pompier volontaire – ce qu'il reconnaît officiellement en proposant un texte législatif sur ce thème. Engagement qui n'est ni un « sous-fonctionariat » ni un bénévolat, mais un engagement noble, complémentaire du professionnalisme, pour exercer les mêmes missions. Un statut des volontaires permettrait notamment, outre de déconnecter le volontariat des règles du travail auquel on tente de le soumettre, de développer la protection sociale et de conférer la protection fonctionnelle et pénale aux SPV mis en causes dans le cadre de leurs missions.
- Il affirme que tout doit être mis en œuvre pour élargir le recrutement et faciliter l'exercice du volontariat, en particulier par l'intermédiaire du management. Celui-ci doit être adapté aux sapeurs-pompiers volontaires et prendre en compte les contraintes qui leurs sont propres (professionnelles, familiales, personnelles...), tout en étant complémentaire au management des sapeurs-pompiers professionnels.
- Face au fardeau que le dispositif de formation actuel, lourd et complexe, peut représenter pour les sapeurs-pompiers volontaires, il recommande sa révision en profondeur afin de faire mieux (mais pas plus) dans ce domaine.
- Le rapport consacre une longue partie à la reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et de leur famille, dans ses formes tant symbolique qu'honorifique ou matérielle.
- Enfin, il reconnaît également le rôle du tissu associatif, qui est consubstantiel à l'engagement volontaire et préconise de soutenir ses actions.

Le Président de la FNSPF, accompagné des membres du Comité exécutif, a saisi l'occasion de remercier tant Luc Ferry que les membres de la Commission pour leur implication et leur écoute attentive dans ce projet. Il a réitéré tout l'espoir suscité désormais par ce rapport chez les sapeurs-pompiers, qui attendent beaucoup de ces propositions de bons sens, peu onéreuses, et pourtant vitales pour leur avenir.

Avec l'achèvement de cette première étape, est désormais lancé un véritable défi au niveau national pour les pouvoirs publics comme pour les acteurs de la communauté des SDIS. Les sapeurs-pompiers de France seront donc très attentifs, lors de la clôture de leur Congrès national le 17 octobre prochain à Saint Etienne, aux propos de leur ministre qui a promis d'y annoncer déjà de premières mesures significatives.

PJ : Rapport de la commission « Ambition Volontariat ».